

VILLE DE FLINES LEZ RACHES

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE

Nous, Maire de la Commune de Flines-Lez-Raches,

Vu le Code des Collectivités Territoriales art. L 2212.2 - 2213.1 - 2213.2 - 2213.3,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par la présidente de l'association « Les Amis du Cattelet » – 110 rue Pierre Brossolette – 59148 FLINES-LEZ-RACHES.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pendant la brocante, **Rue Pierre Brossolette – Rue au Bois – Rue du Cattelet**, le 08 mai 2023 de 06h00 à 15h00,

ARRETONS

Article 1 : La circulation sera interrompue et le stationnement sera interdit **le 08 mai 2023 de 06h00 à 15h00** sur les rues Pierre Brossolette, au Bois et du Cattelet.

Article 2 : Les riverains seront priés de déplacer leurs véhicules avant 05h00.
Toute gêne pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

Article 3 : Les mesures sanitaires en vigueur devront être strictement respectées.
Des véhicules ainsi que des barrières seront mis en place aux différents points d'entrée de la brocante.

Article 4 : Les organisateurs devront veiller au respect des réglementations en vigueur, laisser libre passage aux services de secours et faciliter l'accès aux riverains.

Les exposants seront tenus de nettoyer leurs emplacements.

Article 5 : Des panneaux seront placés pour annoncer les déviations et interdictions qui s'imposeront.

Article 6 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Douai, l'association organisatrice, et la Police Municipale de Flines-Lez-Râches sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 12 avril 2023.

Le Maire,



Signé

Annie GOUPIL.